



Adventist Risk
Management, Inc.

PRÉPARATION ET SÉCURITÉ EN CAS DE VIOLENTE TEMPÊTE

Soyez prêt en cas de tempêtes tropicales, cyclones tropicaux, ouragans et typhons.

Le fait de se préparer aux catastrophes naturelles et de suivre un plan d'urgence peut non seulement sauver des vies, mais peut également protéger votre église, école, terrain de camping et autres structures de phénomènes météorologiques violents. Protégez votre personnel, vos étudiants et vos biens grâce à ces informations fournies par Adventist Risk Management, Inc.



Avant la tempête

- Mettez par écrit votre plan d'urgence et repassez-le régulièrement avec les membres de votre église ou les enseignants de votre école afin d'être sûr que tout le monde sait ce qu'il doit faire dans ces cas. Votre plan d'urgence doit comporter au moins deux voies d'évacuation clairement définies, pour le cas où l'une d'elles deviendrait impraticable. Veillez à désigner quelqu'un de votre équipe comme point de contact principal de communication. Il est également utile d'inclure les emplacements de refuges situés aux alentours.
- Le plan d'urgence de votre église ou de votre école devra préciser les conditions requérant une annulation des services ou des classes et la façon dont vous aviserez les membres, le personnel et les parents.
- Passez en revue vos polices d'assurance pour vérifier votre couverture, leurs limites et leurs exclusions. Si vous avez besoin d'une couverture supplémentaire, contactez votre chargé de compte ARM.
- Évaluez vos disponibilités en fournitures d'urgence et vérifiez votre stock de contre-plaqué ou autres matériaux servant à barricader les portes et fenêtres. Procédez à l'entretien de vos générateurs portables et gardez le carburant dans des réservoirs certifiés UL.



Entreposez les réservoirs de carburant loin des fours, des panneaux électriques et des chaudières, dans des zones bien ventilées.

- Maintenez à jour un inventaire des équipements technologiques coûteux, des instruments de musique ou de toute chose de valeur. Veillez à ce qu'il existe plusieurs copies dans des formats divers (numériques et papier) et donnez-les à des personnes de confiance. Vous pouvez également faire un inventaire vidéo de chaque pièce et zone de votre maison ou de vos installations pour rendre plus facile la procédure de demande d'indemnisation après le sinistre.
- Bien avant l'arrivée de toute tempête, nommez quelqu'un pour faire une vérification de sécurité des bâtiments. Inspectez tous les toits, à la recherche de fuites et de bardeaux manquants. Vérifiez que vos fermes de toit ont bien été fixées aux murs avec des sangles anti-ouragan.
- Vérifiez les solins autour des cheminées, des gouttières, des descentes pluviales, et des unités de chauffage, de ventilation et de climatisation.
- Inspectez toutes les parties extérieures du bâtiment pour détecter les planches, les revêtements d'aluminium ou autres types de revêtements métalliques mal fixés. Recherchez le bois pourri et vérifiez le verrouillage et l'étanchéité des portes et fenêtres. Si vous avez des volets anti-tempêtes, assurez-vous qu'ils fonctionnent et sont en bon état.

- Taillez les branches des arbres situés près des bâtiments et retirez les branches mortes. Il sera judicieux pour ce faire d'utiliser les services d'un professionnel.
- Nettoyez les débris logés dans les gouttières et les descentes pluviales et fixez solidement les tuyaux d'écoulement au bâtiment. Si vous constatez une érosion au niveau de la descente pluviale, vous devrez éventuellement rediriger l'eau pour l'éloigner des fondations du bâtiment.



Après la tempête

- Ne revenez pas dans vos installations avant de recevoir le feu vert. Faites preuve de prudence lorsque vous entrez dans une structure endommagée et méfiez-vous des situations instables. Faites le plus tôt possible votre déclaration de sinistre à ARM, même si vous n'avez pas encore toutes les informations voulues. Ayez vos documents importants à portée de main lorsque vous appellerez le personnel d'indemnisation de l'assurance, ou bien si vous faites une demande de secours fédéral lorsqu'un état d'urgence a officiellement été proclamé.

L'idée la plus importante à retenir est que l'on peut remplacer les choses, mais on ne peut pas remplacer les vies humaines. Une préparation minutieuse accompagnée d'exercices d'alerte aidera les membres de votre église, le personnel et les étudiants à protéger leur sécurité.

Déclarez votre sinistre à ARM

en appelant le 1-(888)-951-4276 ou par courriel à

CLAIMS@AdventistRisk.org

DÉCLAREZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SINISTRE

1.888.951.4276 • CLAIMS@ADVENTISTRISK.ORG

TENEZ-VOUS INFORMÉ

ADVENTISTRISK.ORG/SOLUTIONS



Adventist Risk Management® Inc. © 2016

CE MATÉRIEL CONTIENT DES INFORMATIONS FACTUELLES GÉNÉRALES ET NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE PRIS POUR UN CONSEIL JURIDIQUE SPÉCIFIQUE CONCERNANT UNE QUESTION OU UN SUJET PARTICULIER. SI VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LA FAÇON DONT UNE JURIDICTION LOCALE TRAITE LES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES AUXQUELLES VOUS POUVEZ ÊTRE CONFRONTÉ, VEUILLEZ CONSULTER VOTRE AVOCAT OU VOTRE GESTIONNAIRE DE RISQUE LOCAL.